



EURO-MEDITERRANEAN HUMAN RIGHTS NETWORK
RÉSEAU EURO-MÉDITERRANÉEN DES DROITS DE L'HOMME
الشبكة الأوروبية - المتوسطية لحقوق الإنسان

PROGRAMME DE TRAVAIL DU REMDH POUR TROIS ANS



PROGRAMME DE TRAVAIL DU REMDH POUR TROIS ANS

| | |
|---|-----------|
| 1. INTRODUCTION | 3 |
| 2. TRAVAIL THÉMATIQUE À L'ÉCHELON RÉGIONAL | 4 |
| 2.1 TRANSITION DÉMOCRATIQUE ET RÉFORME LÉGISLATIVE ET JUDICIAIRE | 4 |
| 2.2 SITUATIONS DE CONFLIT ET RESPECT DU DROIT INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS DE L'HOMME ET DU DROIT HUMANITAIRE INTERNATIONAL (DHI) | 8 |
| 2.3. ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES ET DROITS DES FEMMES | 9 |
| 2.4. LA LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION | 11 |
| 2.5 DROITS DES MIGRANTS, DES DEMANDEURS D'ASILE ET DES RÉFUGIÉS | 12 |
| 2.6 DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX | 14 |
| 3. APPROCHE PAR PAYS | 15 |
| 3.1 APPROCHE PAR PAYS - CONTEXTE | 15 |
| 3.2 TUNISIE | 16 |
| 3.3 ALGÉRIE | 17 |
| 3.4 SYRIE | 18 |
| 4. 4. MÉTHODES DE TRAVAIL ET APPUI AUX MEMBRES | 19 |
| 4.1 INTRODUCTION | 19 |
| 4.2 ACTIVITÉS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS | 20 |
| 4.3 PLAIDOYER | 22 |
| 4.4 COMMUNICATION | 23 |
| 4.5 MEMBRES ET PARTENARIATS | 25 |
| 4.6 ORGANES EXÉCUTIFS ET SECRÉTARIAT | 26 |



1. INTRODUCTION

Le présent document présente les grandes lignes du programme de travail du REMDH pour les trois prochaines années, plus précisément de la mi-2012 à la mi-2015, période à laquelle devrait se tenir l'assemblée générale du REMDH.

Le Programme de travail propose une gamme d'activités qui visent à concrétiser la Stratégie du REMDH. Il prend pour point de départ le fait que la principale force du Réseau et la valeur ajoutée qu'il apporte résident dans sa spécificité régionale et son aptitude à rassembler les défenseurs des droits de l'Homme partout dans la région EuroMed.

L'action du REMDH repose sur ses activités thématiques régionales telles qu'elles sont énoncées dans la Stratégie, à savoir :

- Transition démocratique et Réforme législative et judiciaire;
- Situations de conflit et respect du droit international relatif aux droits de l'Homme et du droit humanitaire international (DHI);
- Égalité entre les genres et droits des femmes;
- La lutte contre les discriminations;
- Droits des migrants et des réfugiés;
- Droits économiques et sociaux.

Le REMDH élaborera des projets spécifiques adaptés à ces thématiques, dont certains s'articuleront autour d'activités en cours ou déjà réalisées. Cette étape s'effectuera sous la supervision du comité exécutif, en concertation avec les bailleurs de fonds du Réseau.

Par ailleurs, ainsi qu'énoncé dans sa Stratégie, le Réseau travaillera de manière plus systématique à l'échelon national, eu égard au fait que ce sont les lois et les pratiques des États qui exercent l'impact le plus direct sur la vie quotidienne des citoyens ordinaires.

Dans le cadre de son action à l'échelon national, le REMDH accordera la priorité aux thèmes issus de son travail au niveau régional.

Il y aura donc une double articulation entre les deux pôles, régional et national, du travail du REMDH en ce que le travail thématique à l'échelle régionale alimentera le travail à l'échelle nationale, et vice versa. Ainsi, le Réseau pourra apporter une réponse polyvalente aux enjeux et aux situations en matière de droits de l'Homme qui relèvent de ses champs d'intervention prioritaires.

Il est important de souligner que le REMDH continuera, en sus de ses activités thématiques, de s'employer activement à défendre ses membres et leur travail, et les défenseurs des droits de l'Homme en général, lorsqu'ils seront la cible d'attaques.



En outre, le REMDH souligne qu'il veillera, pour des questions de principes et de méthode, à ne pas empiéter sur les activités de ses membres en dupliquant ou en court-circuitant leur travail. Le Réseau consultera ses membres avant de s'engager dans des initiatives d'envergure à l'échelon national. Il s'abstiendra également de faire double emploi avec le bon travail mené par d'autres organisations internationales ou régionales.

À l'échelon national, le Réseau accordera une attention toute particulière aux pays où les droits de l'Homme et les droits des défenseurs des droits de l'Homme, sont dans une impasse comme cela est le cas, au moment de la rédaction du présent document, en Algérie et en Syrie en raison du caractère oppressif des régimes en place, ainsi qu'en Égypte mais aussi en Israël et en Palestine en raison de la persistance et de l'aggravation de l'occupation. Le REMDH entend également agir à l'échelon national là où il a été démontré que le Réseau apporte une valeur ajoutée dans l'appui à la transition démocratique, par exemple en Tunisie.

Compte tenu du fait que la situation des droits de l'Homme dans d'autres endroits de la région, y compris en Europe, est susceptible de se dégrader au cours des trois prochaines années, le REMDH entend préserver la flexibilité nécessaire pour répondre de façon appropriée à ces nouvelles données.

L'action du REMDH à l'échelon régional et national, de même que celle de ses membres, sera épaulée par des initiatives de plaidoyer et de lobbying et de communication. Par ailleurs, le Réseau mènera des activités de renforcement des capacités en plus de celles qu'il mène déjà dans le cadre de ses activités régionales et nationales.

En dernier lieu, il est important de souligner que le REMDH va procéder à une importante restructuration de son Secrétariat et de ses bureaux afin d'accroître l'efficacité de son action tendant à faire progresser la région et à satisfaire les besoins de ses membres.

2. TRAVAIL THÉMATIQUE À L'ÉCHELON RÉGIONAL

2.1 Transition démocratique et Réforme législative et judiciaire

Tel qu'énoncé dans la Stratégie, le REMDH s'emploiera à intensifier son action à l'échelon régional axée sur la transition démocratique et la réforme des cadres législatif et judiciaire, en s'appuyant sur ses activités en cours ou déjà réalisées dans les domaines de la liberté d'association et de la justice.



2.1.1 Le droit à la liberté d'association et de réunion pacifique et à la liberté de circulation

Objectifs

Le **cadre général relatif aux droits de l'Homme** de cette activité inclut les valeurs des droits de l'Homme et des normes internationales relatives à la liberté d'association et de réunion pacifique dans la région EuroMed.

L'**objectif général** est le renforcement des capacités de la société civile en matière de veille, d'expertise et de moyens d'action axés sur les libertés d'association, de réunion pacifique et de circulation afin qu'elle puisse influencer sur les politiques et les pratiques dans ces domaines.

L'**objectif à court terme** est de continuer à perfectionner l'instrument régional de la société civile mis en place par le REMDH afin de surveiller le respect du droit à la liberté d'association, de réunion pacifique et de circulation. L'objectif à court terme est également d'épauler l'action de ses membres et de ses partenaires, en particulier ceux qui sont la cible d'intimidation ou d'attaques et, en rapport à ces situations, de mener des activités de plaidoyer et de communication auprès des médias.

La liberté d'association et les droits connexes sont nécessaires à l'émergence et au renforcement de toute société démocratique. Malheureusement, dans la plupart des pays du sud et de l'est méditerranéen, on constate que le respect de la liberté d'association est largement en deçà des normes internationales, et dans certains cas, la situation se dégrade. Qui plus est, les droits étroitement liés au droit à la liberté d'association et qui sont indispensables au fonctionnement normal d'une association – droits à la liberté d'expression, à la liberté de réunion, à la liberté de circulation – sont également brimés.

Au fil des ans, le REMDH et son groupe de travail sur la liberté d'association ont acquis une connaissance approfondie et concrète de l'état de la liberté d'association dans la région EuroMed. Le Réseau a publié des rapports annuels et mis au point des indicateurs permettant d'évaluer les avancées et les reculs dans ce domaine dans la région. Il a attiré l'attention sur la situation qui prévalait dans certains pays, notamment la Turquie et l'Algérie, et a pris part aux actions d'alerte et aux campagnes d'appui aux associations des droits de l'Homme qui étaient la cible d'attaques en Égypte, en Israël, au Maroc et en Jordanie.

Le REMDH va poursuivre ce travail qui, force est de constater, demeure indispensable en dépit des instants révolutionnaires survenus en 2011. En conséquence, le Réseau :

- Poursuivra les activités de son groupe de travail;
- continuera de nouer de larges alliances avec des organisations internationales des droits de l'Homme et d'autres acteurs de la société civile;
- continuera de publier des études sur l'état des lieux dans la région et étendra son champ d'action aux droits de réunion pacifique et de circulation, droits qui sont largement battus en brèche dans l'ensemble des pays de la région;



- surveillera la situation dans les différents pays de la région, appuiera les campagnes et initiatives de plaidoyer et, au besoin, entreprendra des missions de solidarité ou d'information.

Les **résultats** attendus sont les suivants :

- Les atteintes à la liberté d'association et aux droits connexes donnent lieu à une réponse vigoureuse et systématique ;
- Les atteintes à la liberté d'association et aux droits connexes demeurent une question hautement prioritaire à l'ordre du jour de la société civile et des décideurs, par exemple dans le contexte des échanges bilatéraux entre l'UE ou les États membres d'une part et leurs partenaires méditerranéens d'autre part ;
- Les ONG internationales et régionales sont mobilisées lorsque des acteurs de la société civile se trouvent en situation de danger, ou lorsque le droit de réunion pacifique est violé ;
- Les décideurs et la société civile – au Nord comme au Sud – sont fortement sensibilisés à la nécessité de renforcer le droit liberté de circulation.

2.1.2 L'indépendance du système judiciaire et la justice en transition

Objectifs

*Le **cadre général relatif aux droits de l'Homme** de cette activité inclut les normes internationales relatives aux droits de l'Homme liées à l'implantation dans la région EuroMed d'un système judiciaire indépendant et impartial en conformité avec ces normes.*

*L'**objectif général** est le soutien à l'action de la société civile dans les initiatives de réforme et le processus de justice transitionnelle en favorisant la coopération et les échanges entre ONG des droits de l'Homme, avocats et magistrats de la région dans le but d'appuyer les initiatives nationales dans ce domaine.*

*L'**objectif à court terme** est la mise en place d'un instrument de la société civil régionale susceptible de faire avancer les processus et les initiatives de réforme.*

Le REMDH affiche un bilan très positif dans son travail sur de l'indépendance des systèmes judiciaires. Il a publié des études régionales sur l'état du pouvoir judiciaire et sur les initiatives de réforme, ainsi que des rapports nationaux sur l'indépendance du système judiciaire en Algérie, au Liban, en Égypte, en Jordanie, au Maroc et en Tunisie. Il est parvenu, à plus d'une occasion, à établir des espaces publics de discussion où ONG, avocats, magistrats et représentants de l'État ont échangé librement sur ces questions.

En février 2012, le Réseau a organisé un séminaire régional axé sur les changements survenus au sein des systèmes judiciaires et sur les enjeux au chapitre des réformes dans la foulée des



révolutions récentes. A également été abordée la question de la valeur ajoutée qu'apporteraient les initiatives régionales aux initiatives en cours à l'échelon national.

Le séminaire n'a pas permis d'établir une marche à suivre précise s'agissant de l'indépendance des systèmes judiciaires et de la justice transitionnelle dans une perspective régionale, en raison du fait que la société civile dans chacun des pays du sud et de l'est de la Méditerranée s'intéresse d'abord à la problématique et aux enjeux nationaux.

Toutefois, une recommandation précise qui a fait consensus lors du séminaire préconise la mise en place dans la région d'espaces public de discussion permettant de faire le point sur la situation des systèmes judiciaires et de débattre des bonnes pratiques en matière de réforme judiciaire, y compris de celles ayant trait à réforme des appareils judiciaires en phase de transition. Une autre recommandation préconise la création de centres régionaux de formation aux droits de l'Homme destinés aux magistrats et avocats qui, en plus de dispenser une formation continue sur le droit international relatif aux droits de l'Homme, offrirait aux acteurs juridiques de tendance progressiste un lieu de rencontre et de réseautage informel.

Le REMDH :

- s'emploiera à suivre de près la situation relative à l'indépendance et à la réforme du système judiciaire et à la justice en phase de transition dans les pays de l'est et du sud de la Méditerranée tout en surveillant la situation en Europe ;
- poursuivra l'action de son Groupe de travail sur l'indépendance des systèmes judiciaires, dont certains membres sont directement engagés dans des initiatives de réforme sur le terrain ou possèdent une expérience concrète de situations similaires. Le groupe sera chargé de suivre de près la situation dans des pays de la région ainsi que les derniers développements en Europe, et de rendre compte régulièrement des initiatives concernant l'indépendance du système judiciaire et la justice en transition ;
- appuiera les initiatives à l'échelon national portant sur la réforme judiciaire et la justice en transition ;
- interviendra en cas d'attaques contre l'indépendance du système judiciaire ou des personnes qui luttent pour la défendre ;
- Le groupe aura également pour mandat de suivre de près les programmes d'assistance et de coopération judiciaire de l'UE et de ses États membres avec les appareils judiciaires des pays du sud et de l'est de la Méditerranée ;
- En dernier lieu, les membres du groupe créeront un vivier de ressources grâce auquel on pourra dépêcher sans délai des observateurs chargés de suivre des procès où l'indépendance de la magistrature est en jeu, ou pour entamer des initiatives de solidarité lorsque des avocats ou des magistrats de la région font l'objet d'attaques.

Les **résultats** attendus sont la création d'un forum régional permanent de surveillance et d'échange d'idées sur l'indépendance du système judiciaire et sur la justice en transition; l'appui à l'élaboration



de politiques sur la coopération EuroMed relative au système judiciaire; la mise en place d'un mécanisme régional de protection de la société civile axée sur le système judiciaire.

2.2 Situations de conflit et respect du droit international relatif aux droits de l'Homme et du droit humanitaire international (DHI)

Objectifs

Le **cadre général relatif aux droits de l'Homme** de ces activités inclut les normes internationales relatives aux droits de l'Homme et du droit humanitaire international en ce qui concerne la prévention, la gestion et la résolution des conflits.

L'**objectif général** est la mise en place d'un forum régional de plaidoyer capable de sensibiliser la société civile et les décideurs à la nécessité pour l'UE, la PEV et les gouvernements EuroMed de placer le respect des droits de l'Homme et du DHI au cœur de leurs efforts en faveur de la paix.

L'**objectif à court terme** est le renforcement de l'action du groupe de travail du REMDH sur la Palestine, Israël et les Palestiniens (GT PIP) afin qu'il s'impose comme un acteur clé dans les initiatives de plaidoyer en faveur des droits de l'Homme face aux politiques et pratiques de l'UE concernant Israël et la Palestine.

Le REMDH affiche un excellent bilan en ce qui a trait au travail effectué au fil des ans pour amener Israël et l'Autorité palestinienne à respecter les droits de l'Homme et le DHI dans les Territoires occupés. Son action vise en particulier à épauler le travail de plaidoyer mené par des groupes de défense des droits de l'Homme de la société civile israélienne, palestinienne, arabe et européenne auprès des institutions de l'UE et de ses États membres.

Avec les années, le GT PIP est devenu une référence en matière de plaidoyer vis à vis de l'EU dans le domaine du DHI et a établi un large réseau en Israël et en Palestine. Il est également à l'avant-scène de l'action internationale visant à protéger les défenseurs des droits de l'Homme palestiniens et israéliens qui sont la cible d'attaques.

The EMHRN entend poursuivre le travail de son Groupe de travail PIP. À cet effet, il va:

- fournir à son groupe de travail PIP les ressources lui permettant de se réunir régulièrement ;
- entreprendre des missions de plaidoyer ciblant les institutions de l'UE et ses États membres ;
- continuer de tenir ses sessions de formation annuelles en lobbying sur les droits de l'Homme auprès des institutions de UE à l'intention des membres et des partenaires européens, arabes, israéliens et palestiniens ;
- cerner de nouvelles pistes de plaidoyer, par exemple auprès des institutions de l'UE, des gouvernements arabes, du gouvernement israélien et de la Ligue arabe ;



- suivre de près la situation en Israël et en Palestine compte tenu de ses champs d'intervention thématiques; intervenir en cas d'atteintes aux droits de l'Homme, s'il y a lieu;
- soutenir les défenseurs des droits de l'Homme sujets à des attaques.

Le Réseau compte finaliser son programme d'activités sur Israël et de la Palestine lors d'échanges avec le GT PIP à sa réunion de Paris le 12-13 mai 2012, où il mettra alors la dernière main à sa stratégie pour les 3 prochaines années.

Le principal **résultat** attendu de cette action est le renforcement de la capacité des groupes de la société civile à mener des activités de plaidoyer auprès de l'UE et de ses États membres, notamment en les exhortant à respecter leurs engagements relatifs à la défense et à la promotion des droits de l'Homme au titre des traités dans leurs relations avec les pays tiers. Un autre résultat concerne la réflexion que l'UE devra entreprendre sur la pertinence d'intensifier ses relations avec les autorités palestiniennes et Israël.

2.3. Égalité hommes-femmes et droits des femmes

Objectifs

Le **cadre général relatif aux droits de l'Homme** de ce projet inclut les valeurs et les normes internationales relatives aux droits de l'Homme au chapitre des droits des femmes et de l'égalité hommes-femmes, en particulier en regard de la Convention sur l'élimination de toute discrimination à l'encontre des femmes (CEDAW).

L'**objectif général** est la formation de réseaux de la société civile durables et de groupes d'acteurs de la région EuroMed capables d'influencer efficacement la société civile et les décideurs afin de les amener à promouvoir et à défendre résolument les droits des femmes dans la région et à intégrer la problématique hommes-femmes dans leur démarche.

Les **objectifs à court terme** sont le renforcement de la coopération régionale entre les organisations de défense des droits des femmes et les organisations et réseaux des droits de l'Homme en vue :

- d'appuyer les efforts à l'échelle nationale qui visent à promouvoir et à défendre les droits des femmes dans le contexte des transitions politiques en cours;
- d'appuyer activement les militant(e)s et organisations de défense des droits des femmes qui sont la cible d'attaques.

Au fil des ans, le REMDH a entrepris de nombreuses activités axées sur la défense des droits des femmes et sur l'égalité hommes-femmes qui visaient notamment à influencer sur les instruments régionaux mis en place dans le cadre du Partenariat euro-méditerranéen. Il a joué un rôle de premier plan dans la mise en commun des efforts consentis par les défenseurs des droits des femmes, à tel titre qu'à l'issue de deux rencontres ministérielles, à Istanbul et à Marrakech, des



programmes de travail ont été adoptés qui, s'ils étaient mis en œuvre, renforceraient considérablement le rôle et la place des femmes dans la région. En fait, l'action du Réseau et de son GT sur le genre a eu une influence déterminante sur les activités de la société civile au titre de cet instrument.

Par ailleurs, le REMDH s'est également employé à renforcer ses politiques internes concernant l'intégration de la problématique du genre et s'est efforcé de sensibiliser les ONG à l'importance d'intégrer cette problématique dans leur travail.

Cela dit, la mise au rancard du processus de Barcelone qu'a entraîné l'Union pour la Méditerranée, et les récents événements révolutionnaires dans le monde arabe ont rendu caduc le processus Istanbul-Marrakech.

Avant l'avènement du « Printemps arabe », le REMDH avait prévu d'organiser dans la région une série de rencontres de sensibilisation au processus Istanbul-Marrakech. Dans la foulée du Printemps arabe, ces rencontres se sont muées en séance de réflexion sur les défis auxquels font face les femmes et les opportunités qui s'offrent à elles dans les pays touchés par ces bouleversements.

Le REMDH va :

- continuer d'organiser de telles séances de réflexion en 2012 et durant la première moitié de 2013; elles devraient aboutir à la tenue d'une conférence régionale réunissant les défenseurs des droits des femmes de l'ensemble de la région EuroMed, avec la participation des principaux réseaux européens et arabes. Cette démarche aura pour but la mise en commun des efforts entrepris dans le cadres des nombreuses initiatives visant à surmonter les obstacles, lacunes et défis auxquels font face les droits des femmes et l'égalité hommes-femmes, pour en arriver à la formulation de recommandations et de stratégies tendant à une action plus concertée pour mener à bien ces initiatives ;
- suivre de près la situation des droits des femmes dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée, et appuyer l'action des défenseurs des droits des femmes à l'échelon national ;
- suivre de près les nouveaux développements relatifs aux politiques de l'UE et exhorter celle-ci à respecter ses engagements visant à défendre les droits des femmes et l'égalité hommes-femmes sur le plan intérieur et extérieur ;
- suivre de près les situations en Europe où les femmes sont marginalisées ;
- poursuivre sa démarche de sensibilisation à l'importance de l'intégration de la problématique du genre comme méthode de lutte contre la discrimination fondée sur le sexe, et promouvoir l'égalité des chances des hommes et des femmes ;
- poursuivre le processus d'intégration de la problématique du genre au sein du REMDH en s'appuyant sur un audit du Réseau sur cette problématique.

Le programme d'activité du REMDH sur les droits des femmes et sur l'égalité hommes-femmes sera finalisé lors d'échanges avec le GT sur le genre à sa réunion du 27 au 29 avril 2012 à Chypres au cours de laquelle il mettra la dernière main à sa stratégie pour les 3 prochaines années.



Le **résultat** attendu est la réactivation des réseaux régionaux de défense des droits des femmes résolus à mener une action concertée pour promouvoir et défendre les droits des femmes à l'échelle nationale et régionale de manière à influencer sur les décideurs. Un autre résultat est une sensibilisation plus grande des groupes de la société civile et des décideurs à l'importance de l'intégration de la problématique du genre en tant qu'outil efficace pour assurer l'égalité hommes-femmes.

2.4. La lutte contre la discrimination

Objectifs

*Le **cadre général relatif aux droits de l'Homme** de cette activité inclut les normes internationales relatives aux droits de l'Homme qui portent sur la non-discrimination, la liberté de conscience et la lutte contre le racisme et la xénophobie.*

*L'**objectif général** est l'implantation de forums régionaux de la société civile qui favoriseront le dialogue et une démarche efficace de la société civile en réponse aux initiatives et pratiques nationales et régionales axées sur la lutte contre la discrimination, le racisme et la xénophobie.*

*L'**objectif à court terme** est l'élaboration par le REMDH d'un programme régional qui stimulera la réflexion intra régionale sur la liberté de conscience et la liberté de religion.*

Le REMDH est convaincu qu'il existe des réflexions et des enjeux relatifs à la culture et aux valeurs des droits de l'Homme qui sont communs à l'Europe et à la région du sud et de l'est de la Méditerranée et que les défenseurs des droits de l'Homme de l'ensemble de la région EuroMed devraient s'intéresser activement à ces réflexions et à ces enjeux.

La réflexion s'articule autour de questions touchant la religion et le droit des citoyens (et donc des droits civils et politiques) le droit à la liberté d'expression et de religion, le droit à la liberté de religion et de conscience.

Le REMDH est d'avis qu'il est de première importance que les défenseurs des droits de l'Homme de la région EuroMed prennent part au débat sur ces questions, surtout lorsqu'il y a risque de voir adoptées des politiques discriminatoires.

Quoique ces questions ne soient pas nouvelles, elles n'ont pas été abordées de façon systématique par le REMDH jusqu'à maintenant.

C'est pourquoi le REMDH veut créer un groupe de réflexion formé de membres du Réseau et de personnes ressource. Ceux-ci se réuniront périodiquement au cours des années à venir pour réfléchir sur l'influence qu'exercent les perceptions culturelles des droits de l'Homme sur le débat politique relatif aux pratiques religieuses et culturelles dans la région.



Le groupe de réflexion sera chargé d'élaborer un document-cadre à l'intention du REMDH et de piloter la rédaction d'un rapport sur l'état des lieux au chapitre de la liberté de conscience dans la région EuroMed et l'incidence sur les droits des populations.

Le lancement officiel des rapports aura lieu dans différents pays de la région et sera accompagné de rencontres publiques.

Le REMDH allouera des ressources pour suivre de près le débat public et les initiatives en matière de politiques sur ces questions et adapter sa ligne de conduite en conséquence.

Le **résultat** attendu est une sensibilisation plus grande de la société civile et des décideurs à l'interrelation entre le débat public et les initiatives en matière de politiques relativement à la question de la non-discrimination, plus particulièrement en matière de la liberté de conscience et de religion et la culture des droits de l'homme dans la région. Un autre résultat sera la réponse transculturelle et transrégionale que la société civile adressera aux responsables de l'élaboration des politiques de la région.

2.5 Droits des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés

Objectifs

*Le **cadre général relatif aux droits de l'Homme** de cette activité inclut les normes internationales relatives aux droits de l'Homme et du droit humanitaire international concernant les droits des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés, en particulier au titre des conventions de Genève, de la Convention sur les travailleurs migrants et leur famille, des Pactes sur les droits civils et politiques et sur les droits économiques, sociaux et culturels, et des conventions pertinentes de l'OIT.*

*L'**objectif général** est le suivant :*

- *Intensification de la coopération de la société civile régionale au chapitre des politiques, des projets et de l'échange d'information sur les droits des migrants et des réfugiés.*
- *Amorce d'un dialogue avec les gouvernements et les institutions de l'UE sur les questions ayant trait aux droits de l'Homme, aux migrations, aux réfugiés et à l'asile.*
- *Renforcement des capacités des organisations du sud méditerranéen à traiter des questions ayant trait aux droits des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile.*

*L'**objectif à court terme** de l'activité est le suivant :*

Élaboration d'une plateforme de la société civile destinée à la collaboration sur les questions touchant les droits des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile, y compris des missions d'alerte sur des cas emblématiques de violations de ces droits.



Au fil des ans, le REMDH a entrepris un certain nombre d'activités portant sur la protection des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile. Il a publié des documents d'orientation à l'intention de l'UE, des fiches de renseignements et des rapports concernant la protection des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés dans le Maghreb et le Machrek et a dépêché des missions urgentes à Lampedusa, à la frontière syro-turque, en Israël et à la frontière libyotunisienne. Il a élargi ses réseaux et a intensifié sa collaboration avec un certain nombre d'organisations partenaires.

Au cours des trois prochaines années, le REMDH entend :

- poursuivre les activités de son GT, qui mettra l'accent sur les enjeux relatifs aux droits de l'Homme qui concernent les relations entre l'UE et les régions du sud de la Méditerranée au chapitre de la protection des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés ;
- suivre de près la situation des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés dans le sud et l'est de la Méditerranée, de même que les politiques et les tendances au sein de l'UE et des pays européens ;
- dépêcher des missions d'alerte lorsque surgissent des situations urgentes ;
- appuyer la mise au point d'une réponse de la société civile sud-méditerranéenne au partenariat sur la mobilité proposé par l'UE ;
- aider les nouvelles organisations de défense des droits des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile à renforcer leurs capacités ;
- suivre de près les accords de réadmission bilatéraux et préconiser la transparence et le respect des droits de l'Homme et du DHI en ce qui a trait aux droits des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile ;
- suivre de près les activités de Frontex aux frontières est et sud de l'UE.

Le Réseau compte finaliser son programme d'activité sur les droits des migrants et des réfugiés lors d'échanges avec le GT sur la migration et l'asile à sa réunion à Rome le 19-20 mai 2012 où il mettra la dernière main à sa stratégie pour les 3 prochaines années.

Le **résultat** principal attendu est la contribution à la mise au point d'une réponse forte de la société civile régionale face aux politiques et pratiques de l'UE concernant ses voisins du sud et de l'est de la Méditerranée dans le domaine de la promotion et de la défense des droits de migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés. Un autre résultat principal est la contribution au renforcement des capacités des organisations du sud et de l'est de la Méditerranée à promouvoir et défendre les droits des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés.



2.6 Droits économiques et sociaux

Objectifs

Le **cadre général relatif aux droits de l'Homme** de cette activité inclut sur les normes internationales relatives aux droits de l'Homme concernant les droits économiques et sociaux.

L'**objectif général** est la mise en place d'un instrument et mécanisme de la société civile visant à étudier l'impact qu'exercent les relations économiques entre l'UE et les pays du sud et de l'est de la Méditerranée sur le respect des droits de l'Homme dans la région.

L'**objectif à court terme** est l'amorce d'un processus visant à préciser et à analyser les relations économiques entre l'UE et le sud et l'est de la Méditerranée et à cerner de quelle manière les ONG du nord et du sud de la Méditerranée peuvent tirer profit de ces données dans leur travail.

Le REMDH a pendant plusieurs années reconnu l'importance de se pencher sur les droits économiques et sociaux. Le caractère incontournable de cette question a été illustré de façon concrète par les soulèvements populaires qu'a connus le monde arabe et qui, dans une large mesure, avait pour cause une profonde insatisfaction sur les plans social et économique. Encore maintenant, la problématique socioéconomique est au premier plan des manifestations et mouvements sociaux que l'on observe dans la région.

Le REMDH a également souligné à plusieurs occasions qu'un des enjeux importants dans la région était les répercussions non négligeables qu'exerçaient sur la vie des habitants les relations socioéconomiques entre l'UE et ses voisins du Sud, y compris l'aide économique qu'elle apporte à la région.

Au cours des trois prochaines années, l'action du REMDH accordera une place prioritaire aux droits sociaux et économiques dans la région EuroMed.

Le Réseau contribuera à faire la lumière sur ces relations avec pour objectif une plus grande sensibilisation de ses membres et de la société civile à leur incidence sur les droits des citoyens de leur pays; il s'emploiera également à démontrer comment les organisations des droits de l'Homme peuvent s'attaquer efficacement à cette problématique.

Les questions à aborder étant nombreuses, le REMDH devra établir une liste de priorités.

Le REMDH devra, en priorité :

- faire le point sur des activités actuelles des ONG et des institutions dans ce domaine;
- faire le point sur la situation des droits économiques et sociaux dans les différents pays du sud et de l'est de la Méditerranée et cerner les principales tendances en Europe;
- planifier les activités d'un groupe de travail plus restreint formé de membres du Réseau et d'experts tant du Nord que du Sud qui seront chargés de cerner quelles sont les activités de recherche et de plaidoyer qui sont pertinentes pour la région;



- organiser des rencontres de consultation avec des membres et des partenaires qui travaillent sur les droits économiques et sociaux et, en se basant sur les résultats, définir sa stratégie de recherche et de plaidoyer et mettre en place un groupe de travail.

Le **résultat** attendu est un instrument de la société civile régionale qui facilitera l'action des organisations des droits de l'Homme axée sur les rapports économiques entre l'Europe et la région du sud et de l'est de la Méditerranée.

3. APPROCHE PAR PAYS

3.1 Approche par pays - Contexte

Au cours des dernières années, le REMDH a été amené à collaborer de façon plus systématique avec ses membres et ses partenaires à l'échelon national. Depuis plusieurs années, Israël et la Palestine ont été des cibles prioritaires de son action. Par ailleurs, à partir de 2009, le Réseau a mis au point des initiatives de solidarité axées sur les défenseurs des droits de l'Homme en Algérie, en Syrie et en Tunisie.

Comme il a été précisé plus haut, le REMDH compte allouer les ressources qui lui permettront de surveiller l'évolution de la situation des droits de l'Homme dans chacun des pays du sud et de l'est de la Méditerranée dans les limites de ses champs d'intervention thématiques prioritaires, tout en suivant de près l'évolution des tendances en Europe.

Ceci lui permettra, en concertation avec ses membres et ses partenaires, de définir de quelle façon il peut faciliter leur travail sur les droits de l'Homme qui portent sur ces champs d'intervention thématiques prioritaires. Il sera également en mesure de déterminer de quelle manière les préoccupations et enjeux relatifs aux droits de l'Homme dans chacun des pays peuvent être abordés dans le cadre de ses activités régionales. En priorité, il appuiera les membres qui sont la cible d'actes d'intimidation et d'attaques.

C'est pour cette raison qu'au cours des trois prochaines années le Réseau sera à l'écoute de ses membres et de la société civile dans chacun de ces pays, ce qui devrait se solder par une approche nationale différenciée.

Une des priorités du REMDH sera de suivre de près l'évolution de la situation en Égypte, qui devient de plus en plus préoccupante, et de décider de la marche au regard à la situation des droits de l'Homme dans ce pays. Le REMDH enverra une mission en Libye afin d'identifier les organisations locales des droits de l'Homme susceptibles devenir des membres ou des partenaires du Réseau. En outre, la mission étudiera si le Réseau est en mesure d'apporter une plus-value au processus de construction d'un nouvel État libyen qui, il est à espérer, fera sienne les valeurs des droits de l'Homme et les principes démocratiques.



S'il advenait que la situation des droits de l'Homme devait se dégrader de façon sensible dans un ou l'autre des pays européens, le Réseau envisagera également une action ciblée dans les ou les pays concernés.

Dans le cadre de ces initiatives globales, le REMDH poursuivra, comme il a été précisé plus haut, ses programmes d'action axés sur Israël et la Palestine. Il maintiendra sa Mission en Tunisie et poursuivra ses programmes axés sur l'Algérie et la Syrie.

3.2 Tunisie

Objectifs

Le cadre général relatif aux droits de l'Homme de cette activité inclut les normes internationales relatives aux droits de l'Homme, au droit international et au droit humanitaire international.

L'objectif général est la promotion dans toutes les régions de la Tunisie d'une société civile dynamique qui soit capable d'influer sur les politiques nationales sur les droits de l'Homme et agir à l'échelle internationale.

L'objectif à court terme est la facilitation du renforcement des capacités des organisations des droits de l'Homme tunisiennes et de l'établissement de liens entre celles-ci, tout en suivant de près la situation des droits de l'Homme dans le pays. Un autre objectif à court terme sera l'établissement de liens de travail entre ces organisations et des organisations et entités régionales et internationales.

Le Réseau a ouvert une mission temporaire en Tunisie peu de temps après la chute de Ben Ali. Il s'est employé à accompagner la société civile tunisienne en gestation en mettant la priorité sur les femmes, les jeunes et les populations des régions marginalisées du pays. Le Réseau a également agi comme interface entre les organisations européennes et la société civile tunisienne et comme interlocuteur de l'UE et de ses États membres ayant une présence dans le pays.

Les besoins de la société civile tunisienne, en particulier sur le plan du renforcement des capacités, sont considérables. Le REMDH a su bâtir une solide crédibilité en Tunisie et il a noué des relations de confiance avec un grand nombre d'acteurs. Partant de là, le Réseau va :

- mener des activités de sensibilisation aux droits de l'Homme et de renforcement des capacités auprès de la société civile en gestation dans les régions marginalisées de la Tunisie ;
- axer en priorité son action sur les droits des femmes, les organisations de jeunes et les régions marginalisées du pays ;
- encourager la formation de réseaux entre associations tunisiennes ;
- appuyer les activités de veille du respect des droits de l'Homme des organisations de la société civile ainsi que les activités de formation de réseaux partout en Tunisie ;



- faciliter la création d'interfaces entre les organisations de la société civile tunisienne et européenne ;
- soumettre les préoccupations de la société civile tunisienne à l'attention de l'UE et, s'il y a lieu, d'autres entités internationales comme l'ONU s'il y a lieu,

Le **résultat** attendu est la contribution du REMDH à l'établissement d'organisations et de réseaux d'organisations des droits de l'Homme durables dans les différentes régions de Tunisie capables d'influencer le débat public sur les droits de l'Homme et la démocratie et d'agir sur la scène régionale et internationale.

3.3 Algérie

Objectifs

Le **cadre général relatif aux droits de l'Homme** de cette activité inclut les normes internationales relatives aux droits de l'homme, au droit international et au droit humanitaire international.

L'**objectif général** est la promotion d'une société civile dynamique en Algérie qui soit capable d'influer sur les politiques nationales sur les droits de l'Homme et agir à l'échelle internationale.

L'**objectif à court terme** est le soutien des défenseurs des droits de l'homme qui sont la cible d'intimidation ou d'attaques en rompant l'isolement qui est souvent le lot des militants des droits de l'Homme en Algérie; le renforcement des capacités des organisations des droits de l'Homme locales à collaborer entre elles dans le but de faire entendre leur voix auprès des mécanismes internationaux des droits de l'Homme, notamment ceux de l'UE et de l'ONU.

À vrai dire, c'est l'Algérie qui, entre 1988 et 1992, a connu le premier « Printemps » arabe. On se souvient de la tragédie qui a suivi l'annulation par l'armée du processus électoral au début de 1992. Ceci explique en bonne partie pourquoi l'Algérie n'a pas connu un deuxième printemps dans la foulée de la révolution du jasmin en Tunisie, en dépit du désabusement général sur le plan social, économique et politique.

Le REMDH applique depuis 2009 un programme de solidarité qui s'adresse aux défenseurs des droits de l'Homme algériens. Le Réseau a tenu plusieurs réunions de stratégie avec ses membres et ses partenaires et a dépêché en Algérie un certain nombre de missions, y compris des missions d'observation de procès. Le Réseau a également eu des rencontres à Bruxelles avec des défenseurs algériens afin de les appuyer dans leur démarche de sensibilisation des institutions et des gouvernements européens à la gravité de la situation en Algérie.

En outre, le REMDH a travaillé activement à l'affermissement des liens de solidarité entre les défenseurs algériens et européens.



Le REMDH maintiendra son appui aux défenseurs des droits de l'Homme en Algérie malgré les obstacles auxquels il doit faire face dans ce pays, notamment l'interdiction d'entrée qui frappe plusieurs employés du Réseau et plusieurs membres de son comité exécutif.

Le Réseau entend :

- organiser des rencontres de solidarité entre des organisations algériennes et européennes de défense des droits de l'Homme ;
- collaborer au renforcement des liens entre organisations professionnelles (syndicats, etc.) en Europe et en Algérie ;
- dépêcher des missions de solidarité et des missions d'observation de procès en Algérie ;
- aider les défenseurs des droits de l'Homme algériens à mettre en place un réservoir d'avocats défenseurs des droits de l'Homme prêt à intervenir pour aider des victimes de violations des droits de l'Homme ;
- mener des activités éducatives pour combler les besoins exprimés par les membres et les partenaires ;
- mener des activités de plaidoyer et de sensibilisation auprès de l'UE et de ses états membres et des organismes de l'ONU.

Les **résultats** attendus sont : une plus grande sensibilisation de l'UE et de ses États membres, des organismes de l'ONU et de la société civile EuroMed à la gravité de la situation des droits de l'Homme en Algérie; la fin de l'isolement des défenseurs des droits de l'Homme algériens grâce aux liens durables noués avec des groupements de la société civile EuroMed; le renforcement des capacités organisationnelles des partenaires algériens à œuvrer à la défense des droits de l'homme, de même qu'à protéger les défenseurs qui font l'objet d'intimidation ou d'attaques.

3.4 Syrie

Objectifs

Le **cadre général relatif aux droits de l'Homme** de cette activité inclut les normes internationales relatives aux droits de l'Homme, au droit international et au droit humanitaire international.

L'**objectif général** est la promotion en Syrie d'un mouvement de défense des droits de l'Homme dynamique capable d'influencer les politiques nationales sur les droits de l'Homme et le processus de transition démocratique;

L'**objectif à court terme** est : la protection des défenseurs des droits de l'Homme qui font l'objet d'intimidation ou d'attaques et la mobilisation des acteurs européens et internationaux en leur faveur; la mise à la disposition des organisations des droits de l'Homme syriennes d'un espace leur permettant de coordonner leur action; l'appui au renforcement des capacités à documenter les violations des droits de l'Homme dans le pays.



Compte tenu de la situation actuelle en Syrie, il est difficile pour le moment de planifier au-delà des actions urgentes.

Depuis quelques années, le REMDH est en contact étroit avec des défenseurs des droits de l'Homme syriens en vue d'alerter l'opinion lorsqu'ils sont la cible d'attaques ou actes d'intimidation. Il a dépêché plusieurs missions dans le pays à l'époque où le régime autorisait leur venue et il a accompagné des défenseurs syriens lorsque ceux-ci effectuaient des missions de plaidoyer auprès des gouvernements ou des institutions européennes ou onusiennes.

À l'heure actuelle, le Réseau poursuit toujours ses activités de protection des défenseurs des droits de l'Homme syriens tout en s'employant à renforcer les liens entre ces derniers et les défenseurs de la région EuroMed, ainsi qu'avec des associations professionnelles internationales, notamment européennes (barreaux, associations d'avocats, etc.), susceptibles de leur venir en aide. Le Réseau s'emploie également à renforcer la collaboration entre militants des droits de l'Homme syriens et à renforcer leurs capacités à documenter les violations des droits de l'Homme dans le pays.

En attendant que la situation se stabilise, le REMDH continuera :

- à aider les défenseurs des droits de l'Homme dans le besoin ou qui sont la cible d'attaques;
- à alerter l'opinion publique et les décideurs lorsque des défenseurs sont la cible d'attaques;
- à soutenir les défenseurs syriens dans leur démarche de plaidoyer auprès de la communauté internationale;
- à mettre un espace à la disposition des militants des droits de l'Homme syriens afin qu'ils puissent nouer des liens entre eux; et pour les aider à renforcer leurs liens avec des partenaires EuroMed;
- à contribuer au renforcement des capacités des défenseurs syriens à documenter les violations des droits de l'Homme dans le pays.

Les **résultats** attendus sont : une plus grande collaboration des défenseurs des droits de l'Homme syriens entre eux afin d'augmenter leur capacité à documenter les violations et à mener des activités de plaidoyer; le raffermissement des relations entre défenseurs syriens et leurs collègues de la région EuroMed, y compris des organisations professionnelles; un renforcement des mécanismes de protection des défenseurs qui font l'objet d'intimidation et d'attaques.

4. 4. MÉTHODES DE TRAVAIL ET APPUI AUX MEMBRES

4.1 Introduction

Après la tenue de l'assemblée générale, le REMDH lancera un appel à participation dans ses groupes de travail régionaux. Le Réseau privilégie la participation des membres actifs sur le terrain dans ses



champs d'activités thématiques prioritaires. Il compte également inviter des organisations-ressource actives dans des champs d'activités pertinents à prendre part aux réunions, ceci afin d'étoffer les groupes de travail tant sur le plan du contenu que des capacités de plaidoyer.

Le REMDH est d'avis que, globalement, ses activités thématiques et l'action de ses groupes de travail contribuent au renforcement des capacités de ses membres. Ils sont des lieux de concertation où des membres provenant de tous les coins de la région EuroMed peuvent échanger et partager l'information et leur expérience sur un pied d'égalité. On y discute en profondeur de questions portant sur des thèmes ou des pays particuliers et on y planifie des actions concrètes, des activités de plaidoyer, des missions d'information ou de solidarité. Ce sont des plateformes qui offrent aux participants le loisir de « manœuvrer » dans un contexte politique particulier.

Tel que mentionné dans la stratégie du REMDH, les groupes de travail seront formés de membres déjà munis d'une bonne expérience de travail dans le champ d'intervention du groupe, la raison étant que le Réseau souhaite que les groupes deviennent des plateformes d'élaboration des politiques et de renforcement mutuel des capacités plus solides qu'auparavant. Cela dit, il peut arriver que les membres d'un groupe de travail nécessitent une formation sur une question particulière; dans ce cas, le Réseau veillera à ce que, comme cela est arrivé parfois dans le passé, des spécialistes ou des personnes-ressource issus d'organisations membres viennent communiquer leur expertise au GT.

Les missions de plaidoyer ou d'information et les actions de solidarité sont également une façon d'accroître les connaissances et l'expérience des participants. Ici encore, le Réseau s'emploiera à organiser des séances d'information ou de formation.

4.2 Activités de renforcement des capacités

Objectifs

Le cadre général relatif aux droits de l'Homme de cette activité inclut les normes internationales relatives aux droits de l'Homme, au droit international et au droit humanitaire international, y compris celles qui ont trait à l'éducation aux droits de l'Homme.

L'objectif général est la création de synergies entre les diverses initiatives de formation et de renforcement des capacités du Réseau et de ses membres et à combler les lacunes s'il y en a.

L'objectif à court terme est la prestation d'une première série de sessions de formation simultanément à la mise au point d'un programme de formation à plus long terme.

Tel que mentionné dans le document de stratégie, les membres du REMDH souhaitent se voir offrir par le Réseau d'autres activités de formation et de renforcement des capacités dans les domaines où il a acquis une expérience.



En conséquence, le REMDH va s'employer à allouer les ressources qui lui seront nécessaires pour mener des activités de formation à l'intention de ses membres.

Le REMDH établira d'abord l'état des lieux des activités de formation déjà offertes par ses membres et des organismes pertinents et mettre en ligne/mettre à jour ces activités sur son site Web. Parallèlement, il informera ses membres des activités programmées via son bulletin d'information interne.

Tel que mentionné dans le document de stratégie, les membres du REMDH souhaitent se voir offrir par le Réseau d'autres activités de formation et de renforcement des capacités dans les domaines où il a acquis une expérience.

En conséquence, le REMDH va s'employer à allouer les ressources qui lui seront nécessaires pour mener des activités de formation à l'intention de ses membres.

Le REMDH établira d'abord l'état des lieux des activités de formation déjà offertes par ses membres et des organismes pertinents et mettre en ligne/mettre à jour ces activités sur son site Web. Parallèlement, il informera ses membres des activités programmées via son bulletin d'information interne.

En outre, le Réseau offrira à ses membres sur une base annuelle les sessions/ateliers suivants :

1. Instruments des droits de l'Homme de l'UE, de la PEV et mécanismes EuroMed;
2. Intégration de la problématique de genre dans le travail des ONG;
3. Méthodologie de l'éducation aux droits de l'Homme.

En ce qui concerne ce dernier point, on fera appel aux travaux effectués dans le passé par le GT EDH. Il pourrait s'agir d'une plateforme d'expérimentation sur les méthodologies EDH qui pourrait également servir à l'élaboration de politiques sur l'EDH et à la promotion, par exemple, de la Déclaration de l'ONU sur l'Éducation aux droits de l'Homme.

Finalement, s'il y a lieu, l'unité de formation du REMDH épaulera d'autres unités du Réseau dans l'élaboration de sessions de formation à l'échelon national ou régional.

Une fois son unité de formation entièrement opérationnelle, le Réseau :

- établira un calendrier actualisé des activités d'EDH dans la région qui sont pertinentes pour les membres;
- dispensera une session de formation annuelle sur l'UE, la PEV et les instruments des droits de l'Homme de la région EuroMed;
- dispensera une session de formation annuelle sur l'intégration de la problématique du genre;
- dispensera une session de formation annuelle « de base » sur les méthodologies EDH et un atelier annuel « de niveau avancé » d'expérimentation des méthodologies EDH;



EURO-MEDITERRANEAN HUMAN RIGHTS NETWORK
RÉSEAU EURO-MÉDITERRANÉEN DES DROITS DE L'HOMME
الشبكة الأوروبية - المتوسطية لحقوق الإنسان

- dispensera une formation ayant trait aux diverses activités régionales et nationales menée par le REMDH.

Le **résultat** attendu sera une capacité accrue des membres et partenaires du REMDH à entreprendre des activités dans les domaines sur lesquels portait la formation dispensée par le Réseau.

4.3 Plaidoyer

Objectifs

*Le **cadre général relatif aux droits de l'Homme** de cette activité inclut les conventions internationales relatives aux droits de l'Homme, le droit international et le droit humanitaire international.*

*L'**objectif général** est la communication efficace des prises de position et des recommandations du REMDH et de ses membres aux organes internationaux pertinents, tels l'UE, l'ONU et la Ligue des États arabes, et l'établissement d'un dialogue sur les droits de l'Homme avec ces entités. L'objectif général est également de s'assurer que les membres soient tenus informés de ce dialogue et qu'ils puissent tirer profit de la sensibilisation de ces entités à leur travail.*

*L'**objectif à court terme** est l'intensification des activités de plaidoyer à l'endroit de l'UE et de la Politique européenne de voisinage (PEV) tout en étendant leur portée aux autres entités internationales et nationales qui peuvent jouer un rôle dans la promotion et la défense des droits de l'Homme sur le terrain.*

Le REMDH est clairement reconnu comme étant l'une des principales organisations de défense et de promotion des droits de l'Homme dans le contexte des relations entre l'UE et la région du sud et de l'est de la Méditerranée. Avec le temps, les recommandations du Réseau et de ses membres en matière de politiques sont devenues de plus en plus écoutées, en particulier par le Parlement européen et la Commission, mais également par des États membres, et intégrées aux politiques et orientations de l'UE.

Le REMDH continuera de s'efforcer de renforcer son travail visant à influencer sur les politiques de l'UE au chapitre des droits de l'Homme dans la région EuroMed; il prendra activement part au dialogue et aux activités de plaidoyer tendant à renforcer l'action politique en appui aux nombreux instruments des droits de l'Homme qui sont à la disposition de l'UE. Le Réseau continuera de faire entendre sa voix dans la PEV, les plans d'action, les rapports d'étapes, les réunions des conseils d'association et des sous-commissions dès que la question des droits de l'Homme est soulevée ou doit être soulevée. Il continuera d'insister pour que l'UE applique une approche différenciée envers chaque pays partenaire et suivra de près l'application de cette approche. Il suivra également de près l'application des lignes directrices de l'UE en matière de droits de l'Homme et l'élaboration des stratégies nationales sur les droits de l'Homme.



Ces activités seront menées à l'échelon régional et national par le bureau de Bruxelles en collaboration avec les membres du Réseau.

Toutefois, comme il a été mentionné dans le document de stratégie, le REMDH est d'avis que l'efficacité des activités de plaidoyer auprès de l'UE a des limites en termes de résultats concrets sur le terrain et il est convaincu qu'il faut faire appel à d'autres pistes de plaidoyer avec ses membres.

Le Réseau intégrera le volet plaidoyer dans la planification de ses activités thématiques ou par pays. Il continuera d'axer son action sur les institutions de l'UE mais ciblera également d'autres mécanismes ou instruments qui pourraient renforcer l'impact de son travail. C'est pourquoi cibler le système de l'ONU, les États membres de l'UE, la Ligue arabe ou certains États arabes pourrait donner de bons résultats. La portée des activités de plaidoyer du Réseau sera donc élargie mais il continuera de suivre de près le rapport entre les cibles des activités de plaidoyer et l'impact accru que peut avoir le lobbying à l'endroit d'une entité sur d'autres entités.

Donc, en plus de suivre de près le calendrier des activités de l'UE, le Réseau suivra de près le calendrier des activités des autres entités ciblées, en particulier le système de l'ONU, la Ligue arabe et les États membres de l'UE. C'est dans cette perspective que le Réseau sollicite le statut consultatif ECOSOC auprès de l'ONU.

Le REMDH a obtenu l'accréditation auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie et compte prendre part aux événements que celle-ci organise en vue d'exploiter de nouvelles pistes de plaidoyer.

Le **résultat** attendu de ces activités est un impact plus grand des recommandations et des initiatives en matière de politiques du REMDH et de ses membres dans les forums régionaux des droits de l'Homme de même que dans les relations bilatérales entre l'UE et ses États membres et les partenaires du sud et de l'est méditerranéen, et par voie de conséquence les activités du Réseau devraient se solder par un impact plus grand sur le terrain.

4.4 Communication

Objectifs

Le **cadre général relatif aux droits de l'Homme** de cette activité inclut la mission, la vision et les objectifs du REMDH au chapitre des droits de l'Homme.

L'**objectif général** est la communication efficace de l'information concernant les activités et les préoccupations du REMDH et de ses membres à la société civile, aux décideurs et aux médias.

L'**objectif à court terme** est la mise en place des ressources nécessaires afin d'être en mesure de réaliser l'objectif général.



Au cours des trois dernières années, le REMDH a réussi de plus en plus à retenir l'attention des médias, plus particulièrement les médias arabes, sur ses activités et des déclarations.

Malheureusement, son travail sur le plan de la communication n'a pas été aussi efficace qu'il aurait dû l'être eu égard à l'importance et à la nature du Réseau. Ceci a été dû, entre autres, à des délais et des difficultés concernant le recrutement du personnel de communication et à la migration de son site Internet vers un autre serveur.

Ces difficultés sont en voie d'être résolues et le Réseau continue d'entretenir un site Internet en trois langues et à publier des bulletins d'information hebdomadaires basés sur les communiqués de presse et les rapports de ses membres ainsi que sur ses propres déclarations et rapports. Il diffuse également un grand nombre de déclarations et de communiqués de presse à l'intention de la société civile, des décideurs, de même qu'un bulletin interne pour ses membres et les souscripteurs.

Cela dit, le travail de communication du Réseau n'est pas suffisamment intégré à ses activités, y compris ses activités de planification.

Le Réseau veut avant toute chose que son message rejoigne la société civile et les décideurs afin de pouvoir les informer et les influencer; pour cela il doit atteindre les médias, et par voie de conséquence, le grand public.

Comme première étape dans sa démarche vers un volet communication plus solide, le REMDH recrutera une équipe de consultants qui aura pour mandat d'examiner la façon de travailler actuelle du Réseau puis de soumettre un plan de réorganisation de la communication qui lui servira de guide pour les années à venir. Le REMDH va :

- préciser sa stratégie de communication interne et externe;
- maintenir et étoffer son site Internet en trois langues et intégrer les médias sociaux à son travail;
- publier régulièrement des communiqués de presse, des bulletins d'information et des bulletins de nouvelles internes, améliorer sa base de données afin de mieux cibler les destinataires de ses bulletins;
- augmenter ses effectifs en communication.

Le **résultat** attendu est une meilleure connaissance des prises de position et des activités du Réseau et de ses membres au sein de la société civile et des décideurs dans la région grâce à une communication régulière par l'intermédiaire des médias.



4.5 Membres et partenariats

Objectifs

Le **cadre général relatif aux droits de l'Homme** de cette activité inclut la mission, la vision et les objectifs du REMDH au chapitre des droits de l'Homme.

L'**objectif général** est la contribution à la création et au soutien de réseaux de groupes de la société civile efficaces dont l'action, qui repose sur les valeurs des droits de l'Homme, exerce un effet positif sur la situation dans la région EuroMed.

L'**objectif à court terme** est le renforcement du réseau de membres du REMDH et la création de partenariats à l'intérieur et à l'extérieur de la communauté des droits de l'Homme qui œuvre dans la région.

Depuis sa création il y a 15 ans, le REMDH a bâti un bon réseau de membres et a acquis une solide expérience dans la formation et la coordination de partenariats avec des organisations non membres, des organisations régionales et internationales des droits de l'Homme, des syndicats, des institutions de recherche, d'autres réseaux régionaux, et autres. Il a également facilité la création de nouvelles entités de la société civile, telles que la Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme (FEMDH), le Réseau d'ONG danoises autour du Partenariat arabe et la Plateforme d'ONG EuroMed.

Le REMDH poursuivra son étroite collaboration avec la FEMDH ainsi qu'avec la Plateforme d'ONG EuroMed. Il poursuivra également sa participation active au réseau Human Rights and Democracy Network à Bruxelles.

En outre, le Réseau continuera de s'employer à coordonner ses activités avec les ONG internationales des droits de l'Homme, en les invitant, entre autres, à prendre part à ses réunions, en publiant des communiqués conjoints et en organisant des rencontres de solidarité et de plaidoyer communes dans la région.

Le REMDH continuera également d'inviter des organisations spécialisées à prendre part aux réunions de ses groupes de travail car il est convaincu que ses membres peuvent tirer profit de telles rencontres. Le nombre de thèmes traités par le Réseau augmentant progressivement, le cercle des organisations qui offrent des possibilités de collaboration s'élargit par le fait même, par exemple dans le domaine des droits économiques et sociaux.

Par ailleurs, le REMDH prend note du fait que nombre d'organisations qui n'existaient pas dans le monde arabe avant le Printemps arabe sont maintenant présentes dans la région. Il se penchera donc sur la mise en place éventuelle d'une coalition élargie de réseaux de la société civile dans la région qui s'étend au-delà de la communauté des droits de l'Homme.



Par principe, et si le besoin se fait sentir, le Réseau pourra envisager d'engager un dialogue avec des représentants de partis et de mouvements politiques sur des questions touchant les droits de l'Homme, l'État de droit et la démocratie.

En ce qui concerne les adhésions au REMDH, le Réseau continuera de s'efforcer d'attirer de nouveaux membres tout en veillant à maintenir un équilibre sur le plan de la représentation entre organisations du Nord et du Sud. Il s'efforcera particulièrement d'intéresser des organisations situées dans des pays qui ne sont pas encore représentés dans le Réseau, de même que des organisations qui œuvrent dans les champs d'intervention prioritaires du Réseau lorsque ces champs d'interventions sont faiblement représentés dans le Réseau. Finalement, il maintiendra sa politique actuelle voulant que le Réseau comprenne dans ses rangs pour chaque pays une organisation membre qui mette l'accent dans son travail sur les droits des femmes et l'égalité hommes-femmes.

Le **résultat** attendu est une augmentation du nombre de ses membres provenant d'une base plus diversifiée au cours des trois prochaines années, et l'intégration systématique de partenaires du Réseau dans ses activités lorsque cela est approprié.

4.6 Organes exécutifs et Secrétariat

4.6.1 Organes exécutifs

Objectifs

Le **cadre général relatif aux droits de l'Homme** de cette activité inclut la mission, la vision et les objectifs du REMDH au chapitre des droits de l'Homme.

L'**objectif général** est le suivant :

- Appliquer les statuts et règlements du REMDH de façon transparente et démocratique et assurer la participation des membres dans la réalisation de son mandat;
- Assurer l'intégration de la problématique du genre au Réseau;
- Veiller à ce que les membres et la stratégie du Réseau se reflètent l'un et l'autre.

L'**objectif à court terme** est le suivant :

- Appuyer le travail des organes exécutifs du REMDH;
- Peaufiner les pratiques de communication interne afin de garantir la transparence du processus de prise de décision du Comité exécutif;
- Mettre à jour la mise en œuvre de la politique du REMDH sur l'intégration de la problématique du genre.

Le REMDH continuera de veiller à ce que ses organes élus puissent fonctionner de façon transparente et ouverte.



Le Comité exécutif (CE) se penchera sur la façon de mieux communiquer ses activités et ses décisions aux membres de sorte qu'il y ait une meilleure communication entre ces derniers et le CE entre les assemblées générales.

Finalement, le CE poursuivra la mise en œuvre de la politique du Réseau sur l'égalité des sexes et mettra en place des lignes directrices tendant à accroître la participation des jeunes aux activités du Réseau.

Plus particulièrement, le Réseau devra :

- tenir en 2015 une assemblée générale dont l'accent sera mis sur les tendances qui ont une incidence sur les droits de l'Homme et sur la façon d'y répondre, avec en outre une évaluation de la mise en œuvre de la stratégie du Réseau;
- tenir trois réunions du Comité exécutif par an;
- organiser trois réunions par an du groupe de pilotage visant à superviser le travail du Secrétariat et à assister le Président dans ses fonctions.
- organiser une réunion annuelle des facilitateurs, des référents politiques et des coordinateurs des groupes de travail du REMDH;
- finaliser un audit du Réseau sur l'intégration de la problématique du genre et mettre en œuvre les initiatives à cet égard en prenant en compte des résultats de l'audit;
- définir une approche proactive en ce qui concerne les nouvelles adhésions au Réseau.

Le **résultat** attendu sera la pleine participation des représentants élu du Réseau dans la poursuite de ses activités.

4.6.2 Secrétariat

Objectifs

Le **cadre général relatif aux droits de l'Homme** de cette activité inclut la mission, la vision et les objectifs du REMDH au chapitre des droits de l'Homme.

L'**objectif général** est la prestation d'un soutien administratif à tous les secteurs d'activité du REMDH, facilitant ainsi la pleine mise en œuvre de la stratégie du Réseau.

L'**objectif à court terme** est la nécessaire restructuration du Secrétariat grâce à laquelle celui-ci pourra mettre en œuvre le programme de travail du Réseau tout en disposant de la souplesse voulue pour réagir adéquatement aux circonstances nouvelles dans la région.

Le Secrétariat du REMDH a connu une forte croissance depuis la dernière assemblée générale. Bien qu'il soit toujours basé à Copenhague, il a maintenant des bureaux à Bruxelles, Paris et Amman, une mission à Tunis, et des antennes au Caire et à Rabat.



EURO-MEDITERRANEAN HUMAN RIGHTS NETWORK
RÉSEAU EURO-MÉDITERRANÉEN DES DROITS DE L'HOMME
الشبكة الأوروبية - المتوسطية لحقوق الإنسان

Le REMDH a récemment confié à un consultant le mandat de préparer un rapport sur la meilleure façon de restructurer le Secrétariat afin que celui-ci ce dernier puisse servir les membres et les organes exécutifs du Réseau le plus efficacement possible.

Se basant sur les constatations de l'étude, le Réseau entreprendra une restructuration importante du Secrétariat; il modifiera en outre le règlement sur le personnel et l'organigramme. Le but recherché est une meilleure intégration du travail du Réseau à l'échelon régional et national, une meilleure intégration de ses activités de plaidoyer et celles liées aux projets, et une réorganisation de la communication. Il se peut que cette restructuration entraîne la fermeture de bureaux/antennes afin de disposer des ressources pour atteindre un niveau souhaitable d'effectifs dans chacun des bureaux.

La restructuration pourra également avoir une incidence sur la capacité du Réseau à réaliser pleinement son programme de travail pendant un certain temps.

Le Secrétariat fera appel au principe de l'égalité des chances dans le processus de recrutement du personnel. Il mettra en œuvre les politiques sur le développement des compétences et sur la sécurité du personnel, en particulier pour les employés qui travaillent dans un pays en proie à des conflits ou qui doivent s'y déplacer et là où les pressions exercées contre les défenseurs des droits de l'Homme sont fortes.

Le Secrétariat continuera également de s'employer à diversifier ses sources de financement.

Finalement, le Secrétariat veillera à la mise en œuvre des mécanismes d'évaluation interne de ses activités. Il se concertera avec les bailleurs de fonds en vue de mener une évaluation externe indépendante de ses activités avant la prochaine assemblée générale du Réseau.

Le **résultat** attendu est un Secrétariat réorganisé pleinement capable mettre en œuvre la stratégie et le programme de travail du REMDH de manière effective et efficace.